



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 29 JUIN 2023 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D4 - Création d'une salle de formation des arts vivants - Demande de subvention LEADER

Date de convocation : 23 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Michel LAPORTERIE à Jean MOUTARDE ; Natacha MICHEL à Catherine BAUBRI ; Jean-Marc REGNIER à Cyril CHAPPET ; Ludovic BOUTILLIER à Micheline JULIEN

Absents excusés : 3

Houria LADJAL ; Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ;

Absent : 1

Patrick BRISSET

Présidente de séance : Françoise MESNARD, Maire

Secrétaire de séance : Anne DELAUNAY

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

N° 4 - Création d'une salle de formation des arts vivants - Demande de subvention LEADER

Rapporteur : M. Cyril CHAPPET

Dans le cadre de sa politique de revitalisation, de reconquête de ses friches urbaines et de son affirmation en tant que commune culturelle et créative, la Ville de Saint-Jean-d'Angély œuvre pour la création d'une salle de formation des arts vivants au sein de l'espace situé Avenue Pasteur qui abritait l'ancien cinéma. Ce centre conçu comme un tiers-lieu associatif prévoit de sensibiliser les publics à diverses formes de spectacle vivant (cirque, théâtre, marionnette, conte, danse, musique).

Par délibération du 27 janvier 2022, la commune a approuvé le projet de réhabilitation du local identifié, le plan de financement du projet pour un montant de 226 000,00 € HT et autorisé la sollicitation de subventions auprès de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime.

En raison de l'augmentation du coût des matières premières, l'ouverture des plis des marchés correspondants a révélé la nécessité de réestimer le coût total du projet. Celui-ci s'élève désormais à 337 019,24 € HT.

Afin de financer cette opération ainsi réévaluée, la Ville sollicite en complément des subventions acquises (État, Région Nouvelle-Aquitaine et Département de la Charente-Maritime), l'Union européenne à travers le programme LEADER en Vals de Saintonge au titre de l'objectif stratégique 2/ Créer des richesses, et de la fiche-action 3/ Structurer la destination touristique enfants - familles et thermale.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT		
Travaux d'aménagement	337 019,24 €	Europe - LEADER	26,35 %	88 800,00 €
		État – DETR 2022	30,18 %	101 700,00 €
		Région Nouvelle-Aquitaine	13,41 %	45 200,00 €
		Département de la Charente-Maritime	10,06 %	33 900,00 €
		Ville de Saint-Jean-d'Angély	20,00 %	67 419,24 €
TOTAL :	337 019,24 €	TOTAL :	100,00 %	337 019,24 €

L'opération n'est pas assujettie à la TVA, néanmoins elle bénéficie du FCTVA.

Le n° de SIRET de la Commune est le suivant : 211 703 475 00015.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20230629-
2023_06_D4-DE
AR Sous-préfecture le 30 juin 2023
Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

Conseil municipal du 29 juin 2023

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les travaux relatifs à la création d'un centre de formation des arts vivants pour un montant réévalué à 337 019,24 € HT ;
- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter l'aide financière de l'Union européenne à travers le programme LEADER en Vals de Saintonge au titre de l'objectif stratégique 2/ Créer des richesses, et de la fiche-action 3/ Structurer la destination touristique enfants - familles et thermale ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) :

- **Pour : 25**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**



**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANS MIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20230629-
2023_06_D4-DE
AR Sous-préfecture le 30 juin 2023
Publication dématérialisée le 3 juillet 2023

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.